

Introduction

Au cours de la première moitié du xx^e siècle, le découpage territorial du Moyen-Orient a divisé le Kurdistan entre quatre pays (Turquie, Iran, Irak, Syrie) qui ont entrepris – suivant plusieurs temporalités et modes d’action – un travail d’unification nationale (ethnie, langue, religion). Pourtant, lors de la chute de l’Empire ottoman, le traité de Sèvres (1920) organisait le partage de l’Empire entre plusieurs nations et donnait aux Kurdes un territoire autonome au sud-est de l’Anatolie. Ce traité est perçu comme une punition par les Turcs et la guerre d’Indépendance leur permet d’obtenir un traité plus favorable, le traité de Lausanne (1923). Celui-ci accorde la pleine souveraineté et une unité territoriale à la Turquie. Il n’est plus question d’un Kurdistan. Descendants des Mèdes¹ (rameau iranien des peuples indo-européens) mais islamisés entre les vii^e et xii^e siècles, les Kurdes ont vu leur appartenance ethnique niée au profit de leur appartenance religieuse par ce traité. Ce traité ne reconnaissant que les minorités religieuses (juifs, chrétiens) ; étant en majorité sunnites, les Kurdes ont été identifiés en tant que Turcs².

Parallèlement, l’historiographie turque des années 1920-1930 opère un renouveau dont l’objectif, d’après Étienne Copeaux, est de « redonner confiance et fierté aux Turcs, [de] corriger leur image, [de] prouver la continuité et la grandeur de leur culture, et [d’]établir *l’ancienneté* et la *légitimité* de leur présence en Anatolie, et leur aptitude, à travers les millénaires, à dresser des structures étatiques³ ». L’historiographie kémaliste met alors en évidence les origines asiatiques des Turcs, et non ottomanes⁴.

1. Certains chercheurs estiment qu’« il semble plus réaliste de voir dans les Kurdes un amalgame de groupes tribaux qui s’étaient établis dans l’axe montagneux du Zagros au Taurus, et de ceux qui l’ont traversé pour aller ailleurs. Les Kashu, les Guti, les Lulu et les Shubaru sont considérés comme leurs ancêtres au même titre que les Elamites et les Mèdes », in BRUNEAU Michel et ROLLAN Françoise, « Les Kurdes et le(s) Kurdistan(s) en cartes », *Anatoli*, n° 8, 2017, p. 22.

2. Pérouse estime que même « actifs partisans de la “mosaïque anatolienne”, les Kurdes ne forment pas pour autant un groupe ethnique, malgré les efforts de certains pour les construire en minorité », in PÉROUSE Jean-François, *La Turquie en marche. Les grandes mutations depuis 1980*, Paris, Éditions de la Martinière, 2004, p. 31.

3. COPEAUX Étienne, *Espaces et temps de la nation turque. Analyse d’une historiographie nationaliste, 1931-1993*, Paris, CNRS Éditions, 1997, p. 33.

4. Nous pouvons citer Ziya Gökalp (1876-1924) et son œuvre *Les principes du turquisme* (1923). Cet intellectuel nationaliste a développé le concept de « culture nationale », il estimait que les Turcs devaient conserver leur identité nationale et religieuse afin de rentrer dans la civilisation.

Néanmoins, ces origines asiatiques – considérées comme trop récentes – ne permettent pas aux Turcs de soustraire les terres anatoliennes aux ambitions grecques et arméniennes. La Fondation turque d'histoire (créée en 1932) revendique alors que les Hittites étaient d'anciens Turcs (« thèse turque de l'histoire »). Mais l'identification du hittite hiéroglyphique en tant que langue indo-européenne modifie le discours des historiens turcs qui ont tenté de prouver l'origine turque de toutes les langues (« théorie solaire de la langue », 1936⁵).

Dans les décennies suivantes, la turquisation du pays et l'historiographie turque se développent malgré l'instabilité politique que rencontre la Turquie, et ce dès 1960 avec un coup d'État militaire. En 1961, l'Institut de recherche sur la culture turque est créé afin de prouver la turcité des Kurdes. Les historiens théorisent la « synthèse turco-islamique » (« *Türk-Islam sentezi* »). « Cette idéologie officieuse », issue des réflexions de l'historien Seyyid Ahmed Arvasi (1932-1988) inspiré par le concept de « culture nationale » de Ziya Gökalp, « postule l'harmonie de l'islam sunnite et de la turcité, comme fondations de la culture nationale turque. La personnalité turque y est donc définie comme essentiellement musulmane : l'islam-religion y est perçu comme ciment national contre le communisme et la lutte des classes. L'Empire ottoman est utilisé comme référence à un âge d'or, au détriment des racines centre-asiatiques promues par le kémalisme⁶ ». En outre, d'autres historiens (Abdülhaluk Çay) et linguistes (Tuncer Gülensoy) turcs ont conclu que les Kurdes étaient des « Turcs des montagnes » et que leur langue n'était autre qu'un ancien dialecte turc. Car, même si les Kurdes sont minoritaires en Turquie, ils sont pour les Turcs les seuls réellement capables de menacer la turcité du territoire anatolien. La nomination « Turcs des montagnes » fait ainsi référence « aux tribus turques, qui du fait d'une longue résidence isolée dans les zones montagnardes de l'Est de la Turquie, auraient perdu leur langue et culture d'origine⁷ ». La toponymie kurde des villes, villages, rivières, montagnes, lacs, etc., a été turquisée par une série de lois interdisant l'usage de la langue kurde. Ainsi, l'existence des Kurdes en Anatolie est contestée voire même niée.

L'historiographie kurde s'est inspirée du nationalisme turc. Dans la perspective de rentrer dans l'historicité, Hamit Bozarslan explique que « le nationalisme kurde inventera l'histoire » en s'attribuant « la paternité de la plupart des inventions techniques et littéraires (de la découverte du pétrole à l'épopée de Gilgamesh), des langues (comme le persan) ou

5. COPEAUX Étienne, *Espaces et temps de la nation turque...*, *op. cit.* ; et COPEAUX Étienne, « Manuels scolaires : détournements et contournements », *Outre-Terre*, n° 10, 2005, p. 157-171.

6. « L'espace kurde entre unité et diversité », Entretien avec Hamit Bozarslan, *Hérodote*, n° 148, 2013/1, p. 29.

7. SCALBERT-YÜCEL Clémence, « Le peuplement du Kurdistan bouleversé et complexifié : de l'assimilation à la colonisation », *L'information géographique*, vol. 71, 2007, p. 66.

des croyances (comme l'alévisme)⁸ ». Certaines revues, à l'image de *Jîn – La Vie* – en 1918, ont « jeté les bases d'une véritable "mythologie nationale" comme l'identification des dates, événements, héros et personnages "nationaux"⁹ » mais aussi d'un drapeau national. Ces revues ont publié plusieurs « œuvres littéraires [car elles] sont pour une nation ce que sont des fondations solides pour les palais majestueux. La littérature permet à une nation de se remettre même après une défaite ou après la destruction de son pouvoir matériel¹⁰ ».

À l'image de la publication du poème daté de 1692 de *Mem û Zîn* d'Ehmedê Xanê (1650-1707) dont l'histoire littéraire a été adaptée par la suite en film, en 1991, par Musa Anter (1920-1992), d'autres écrivains et cinéastes kurdes contemporains ont participé à la conservation et à l'exportation de la culture kurde. À savoir, Cegerxwîn (1903-1984), Ereb Shemo (1897-1978), Yılmaz Güney (1937-1984) et, également des chanteurs tels que Ahmet Kaya (1957-2000), Ciwan Haco (1957-), Şivan Perwer (1955-). L'utilisation des arts s'est conjuguée à la préservation et à l'uniformisation de la langue kurde notamment avec Celadet Bedirxan (1893-1951) et Kamuran Alî Bedirxan (1895-1978). Ces différentes figures kurdes (et bien d'autres) ont contribué à l'affirmation de l'existence du peuple kurde et au renforcement de sa mémoire face à un passé falsifié. Dans cette « métahistoire nationaliste », la filiation aux Mèdes, le Newroz, les révoltes, la résistance kurde contre les oppresseurs, les grandes figures des chefs (Cheik Saïd, Seyîd Rıza) et les traitres kurdes ont intégré et légitimé « le nationalisme et son stock symbolique¹¹ ».

Face à des contraintes structurelles (sociale, économique, politique, juridique) et des parcours pluriels, l'appartenance ou le sentiment d'être Kurde (kurdicité) révèle des formes de volontarisme individuel de visibilisation et/ou d'invisibilisation. L'ethnicité est un processus social de construction fruit d'un travail d'identification tant individuel que collectif. Pour Marco Martiniello, « l'ethnicité est un aspect des relations sociales entre des acteurs sociaux qui se considèrent et qui sont considérés par les autres comme étant culturellement distincts des membres d'autres groupes avec lesquels ils ont un minimum d'interactions régulières¹² ». Il souligne ainsi le « caractère construit et dynamique¹³ » de ces identifications ethniques aux niveaux microsocial, mésosocial et macrosocial.

8. BOZARSLAN Hamit, *La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, p. 107.

9. YILMAZ Özcan, « L'exil et le nationalisme : le cas kurde au début du xx^e siècle », *Relations internationales*, n° 141, 2010/1, p. 17.

10. Propos attribués à Mukuşlu Hamza cité par YILMAZ Özcan, « L'exil et le nationalisme... », art. cité, p. 18.

11. BOZARSLAN Hamit, *La question kurde...*, op. cit., p. 108-109.

12. MARTINIELLO Marco, *Penser l'ethnicité. Identité, culture et relations sociales*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 30.

13. *Ibid.*, p. 33-34.

La conscience d'appartenance kurde relève d'une dimension subjective, individuelle pouvant entrer dans le cadre du sentiment mais ne doit pas restreindre la conscience d'appartenir à une multitude d'identités. L'ethnicité n'est qu'une variable d'appartenance parmi d'autres et comme le souligne l'anthropologue Martin Van Bruinessen : « On trouve parmi les Kurdes un noyau dont l'identité est sans ambiguïté kurde et, tout autour, une masse fluide de degrés divers de *kurdicité* [*sic*], des individus qui sont quelque chose d'autres en même temps que Kurdes, et qui, selon les circonstances, peuvent accentuer ou minimiser leur identité kurde¹⁴. » Cette définition fait écho aux diversités linguistiques (kurmancî, sorani, zazaki, gorani), d'écritures (alphabets latin, arabe, cyrillique), aux appartenances religieuses (sunnisme, alévisme, yezidisme) et aux appartenances régionales et familiales qui s'imbriquent et s'accroissent en fonction des contextes (historique, social, spatial, économique) et des interactions sociales (hiérarchiques, équilibrées) auxquels les Kurdes ont été et sont confrontés¹⁵.

Le nombre de Kurdes ne peut pas être estimé en raison de l'absence de recensement prenant en compte – et donc reconnaissant – leur ethnie en Turquie et plus globalement au Moyen-Orient. Les estimations varient entre 30 millions et 40 millions de Kurdes dont 10 à 20 millions seraient en Turquie. Les Kurdes sont également présents en Amérique du Nord, en Australie et également en Europe où ils seraient entre 1,5 et 1,7 million¹⁶.

L'existence de « diasporas kurdes » est, d'un point de vue historique, récente. Ces diasporas sont, pour le géographe Stéphane de Tapia, « en cours de formation¹⁷ » puisqu'elles ne s'inscrivent pas dans un temps long et ancien à l'instar des diasporas du peuple juif, arménien ou encore grec. La conceptualisation de la notion de « diaspora » a connu une forme d'inflation théorique entre élargissement des critères et des limites pour définir cette « nouvelle catégorie de l'altérité¹⁸ ». Ces tentatives pour dresser des typologies montrent la difficulté de réunir et d'intégrer toutes les réalités humaines dans une seule grille de lecture (voir bibliographie). La dispersion issue de plusieurs phases et types de migrations, l'exil, les terres d'origine et d'accueil, l'unité et la solidarité, les identités plurielles (religieuses, ethniques, professionnelles), l'existence d'échanges (politiques, économiques, sociaux, culturels), la conscience diasporique sont des composantes

14. VAN BRUINESSEN Martin, « Nationalisme kurde et ethnicités intra-kurdes », *Les Kurdes et les États, Peuples Méditerranéens*, n° 68-69, juillet-décembre 1994, p. 13.

15. BOZARSLAN Hamit, « Le groupe kurde » in « Immigrés de Turquie », *Hommes et migrations*, n° 1212, mars-avril 1998, p. 31.

16. Estimations données par l'Institut kurde de Paris. Les Kurdes (toutes origines spatiales confondues) seraient entre 230 000 et 250 000 en France et entre 70 000 et 85 000 en Belgique (estimations mises à jour le 31 mai 2016), [<https://www.institutkurde.org/kurdorama/>], consulté le 13 décembre 2018.

17. TAPIA Stéphane de, *Migrations et diasporas turques. Circulation migratoire et continuité territoriale (1957-2004)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005, p. 12.

18. HOVANESSIAN Martine, « La notion de diaspora. Usages et champ sémantique », *Journal des anthropologues*, n° 72-73, 1998, p. 11-30.

possibles – mais non fixées et reliées – de la construction des espaces et territoires de diaspora.

Par ailleurs, les nouvelles configurations migratoires conjuguées à l'émergence des réseaux transnationaux ont donné lieu à de nouveaux qualificatifs (*nation unbound*¹⁹) pour les diasporas considérées comme contemporaines qui disposent de moyens modernes de communication permettant de maintenir et d'entretenir des liens (immatériels et matériels). Les phénomènes transnationaux interrogent la dimension transnationale des espaces diasporisés où la notion de transnationalisme « fait du pays d'origine un pôle d'identité, du pays de résidence une source de droits et du nouvel espace transnational un espace d'action politique associant ces deux pays et parfois d'autres encore²⁰ ». Selon Michel Bruneau, les Kurdes de Turquie se sont exilés en raison de la création d'un État-nation et la diaspora s'organise autour d'un problème d'État-nation non résolu, contrairement aux communautés transnationales qui ne contestent pas l'État-nation d'origine ou d'accueil²¹. De sorte que les diasporas ne sont pas nécessairement des communautés transnationales.

Ces différents éléments de définition interrogent les relations (réseaux physiques et sociaux) des « diasporas kurdes » aux espaces d'origine (ici, la Turquie) et d'installation (la France et la Belgique pour cette recherche)²².

Les migrations turco-kurdes en France et en Belgique : historiographie et état des sources

En raison de sa position géographique, la Belgique a toujours été traversée par des populations diverses qui ont laissé des traces de leurs passages mais Marco Martiniello constate que l'immigration reste absente des travaux de recherches en histoire²³. Les premières recherches sur l'immigration datent des années 1950 à l'université de Liège (Clemens, Minon, Vosse-Smal) et portent sur l'assimilation culturelle des migrants italiens et polonais. L'objet d'étude se renforce, à partir des années 1970 et 1980, à l'université de Louvain et avec le GERME de l'Université libre

19. BASCH Linda, GLICK SHILLER Nina et SZANTON BLANC Cristina, *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Dilemmas and the Deterritorialized Nation-State*, Routledge, 1993.

20. KASTORYANO Riva, « Immigration, communautés transnationales et citoyenneté », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 165, 2000, p. 358.

21. BRUNEAU Michel, « Diasporas, transnational spaces and communities », in Rainer BAUBÖCK et Thomas FAIST (dir.), *Diaspora and Transnationalism. Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press/IMISCOE Research, 2010, p. 45.

22. BRUNEAU Michel, « Pour une approche de la territorialité dans la migration internationale : les notions de diaspora et de communauté transnationale », in Geneviève CORTES et Laurent FARET (dir.), *Les circulations transnationales. Lire des turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 29-42.

23. MARTINIELLO Marco, *La nouvelle Europe migratoire. Pour une politique proactive de l'immigration*, Bruxelles, Labor, 2001.

de Bruxelles. Suite à la fermeture des frontières en 1974, les recherches s'étendent progressivement aux politiques migratoires, en sociologie et en sciences politiques. De nombreux chercheurs (dont Martens) se sont ainsi concentrés sur la main-d'œuvre étrangère avant et après la Seconde Guerre mondiale en lien avec les travaux d'Abdelmalek Sayad. Au début des années 1980, les travaux d'Anne Morelli sur l'immigration italienne font figure de pionniers puisqu'ils intègrent l'immigration comme objet d'étude en histoire. Le phénomène migratoire est étudié dans ses aspects économiques, psychologiques, démographiques et sociologiques (création du CEDEM en 1995 à l'université de Liège) mais en matière d'histoire de l'immigration, seul existe le Groupe d'étude sur l'histoire de l'immigration à l'Université libre de Bruxelles (devenu CIERL)²⁴.

Parallèlement en France, les champs de recherche sur les migrations s'ouvrent et se diversifient à partir des années 1960 et 1970 (Dijoud, Massenet, Tapinos). En raison de la modification du droit d'associations pour les étrangers en 1981 et, en réponse aux discours nationalistes sur l'identité nationale réactivés par le Front national en 1983, de nouvelles questions sont soulevées et contribuent au développement de l'histoire orale et aux recueils des mémoires ouvrières, des femmes et des minorités (Campani et Catani, Perrot, Tribalat). La science politique s'empare des migrations, Catherine Wihtol de Wenden nomme la « politisation du non politique » et analyse la politique dans ses relations avec l'immigration au prisme des politiques publiques, des conflits dans l'entreprise et des mouvements syndicaux et associatifs²⁵. À la fin de la décennie 1980, *Le Creuset français* de Gérard Noiriel procède à un renouvellement historiographique par l'étude de l'immigration en tant que processus historique au sein de la société française. Cette nouvelle compréhension temporelle des migrations métamorphose la figure de l'« étranger » avec de nouvelles catégories (« travailleurs immigrés », « femmes immigrées », « réfugiés ») où la nature temporaire de l'immigration laisse place aux questions d'installation, d'intégration et de retour (Beski, Costa-Lascoux, Green, Stora). De même en Belgique, des recherches sur les réfugiés et les exilés sont entreprises (Caestecker). Elles se conjuguent à des études examinant sur un temps long les migrations et analysant les situations en Flandre et en Wallonie et mettant en relief la participation politique et la citoyenneté des populations d'origine immigrée (Bousetta, Martiniello, Rea).

24. MARTINIELLO Marco, « Les études migratoires et ethniques en Belgique francophone : repères historiques et nouveaux enjeux », in Felice DASSETTO, Marco MARTINIELLO et Andrea REA (dir.), *Immigration et intégration en Belgique francophone, état des savoirs*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 2007, p. 11-20.

25. WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les immigrés et la politique. Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1988.

Les migrations turques intègrent ce renouvellement historiographique tant en France qu'en Belgique (voir bibliographie). Le contexte politique (coup d'État de 1960) et socio-économique en Turquie (modernisation de l'agriculture, surplus de main-d'œuvre) se conjugue à la reconstruction de l'outil industriel en Belgique et en France avec les signatures d'accords bilatéraux de main-d'œuvre belgo-turc (16 juillet 1964) puis franco-turc (8 avril 1965).

En Belgique, le recrutement des travailleurs s'organise entre le *Is ve İşçi Bulma Kurumu* à savoir l'Office du travail et du recrutement des travailleurs (OTRT) en Turquie et la Fédération charbonnière de Belgique (Fédéchar) prenant en compte cinq bassins charbonniers (en Campine, dans le Centre, à Charleroi, à Liège et à Mons). La population de nationalité turque s'est installée dans un premier temps dans les régions industrielles et minières belges (provinces du Limbourg, du Hainaut et de Liège). Stéphane de Tapia indique que « le bassin rhénan inférieur et moyen, avec les vallées industrielles affluentes (Pays-Bas, la Belgique flamande, Ruhr, Rhénanie-Westphalie [...]) » sont l'« épine dorsale » de l'espace d'immigration turque²⁶.

Mais la crise du secteur charbonnier (tarissement des mines, accroissement des coûts de production) entraîne la réorientation des travailleurs vers d'autres secteurs tels que la construction, la métallurgie ou l'armement dans la région liégeoise. Ces tensions sont renforcées par « la concurrence des pays frontaliers (principalement l'Allemagne et les Pays-Bas) [qui] ont incité les employeurs [belges] à recourir à une main-d'œuvre "clandestine" mais également à fixer les travailleurs en favorisant le regroupement familial²⁷ » afin d'éviter leur débauchage. Cette politique de « regroupement familial » s'explique aussi par la parution des rapports Sauvy et Delperée dans les années 1960 qui expliquent les conséquences démographiques et économiques de la baisse de la natalité en Wallonie et recommandent une immigration dite de peuplement pour réfréner le recul démographique²⁸. En somme, « la politique d'immigration centrée sur l'importation de main-d'œuvre étrangère en fonction des besoins du marché du travail [s'est orientée] vers une politique d'immigration [ayant] pour objectif d'intégrer les travailleurs immigrés et leur famille²⁹ ».

26. TAPIA Stéphane de, « Immigrations turques en Europe : typologies des espaces et des réseaux », in Samim AKGÖNÜL, Paul DUMONT, Jean-François PÉROUSE et Stéphane DE TAPIA, *Migrations et mobilités internationales : la plate-forme turque*, Istanbul, Institut français d'études anatoliennes, coll. « La Turquie aujourd'hui », 2002, p. 39.

27. SCHOONVAERE Quentin, « Étude démographique de la population d'origine turque en Belgique », *Centre de recherche en démographie et sociétés, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*, 2003, p. 30.

28. BRIBOSIA Emmanuelle et REA Andrea, « Le débat sur les nouvelles migrations en Belgique à la lumière des politiques migratoires récentes », in Emmanuelle BRIBOSIA et Andrea REA, *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen*, Bruxelles, Complexe, 2002, p. 233-260.

29. MARTINIELLO Marco et REA Andrea, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Delcor, 2012, p. 15. En 1965 est créé un Conseil consultatif de l'immigration pour permettre l'intégration et l'assimilation des travailleurs et leurs familles.

Un graphique présentant le nombre d'étrangers de nationalité turque entre 1970 et 2019 dans les trois régions belges (graphique 1) permet de distinguer plusieurs évolutions. Au début de la décennie 1970, les Turcs sont presque 9 000 en Flandre, 7 100 en Wallonie et plus de 4 300 en région de Bruxelles-Capitale. En 1981, plus de la moitié des Turcs de Belgique se concentre désormais en Flandre et cette proportion augmente car la crise du secteur charbonnier a entraîné la fermeture des mines. La difficulté des provinces wallonnes à se reconverter économiquement a contraint les Turcs à se diriger vers les centres urbains en Flandre (Gand, Anvers) mais également à Bruxelles. De plus, au milieu des années 1990, on note une diminution des ressortissants turcs en Wallonie en comparaison à la région de Bruxelles-Capitale. Mais cette baisse s'explique également par le taux important de demandes de naturalisation suite à la réforme du Code de la nationalité en 1991³⁰. Ataman Aksöyek observe une évolution rapide à partir de 1992 avec plus de 3 800 demandes de naturalisation³¹. En 1999, on compte 50 000 ressortissants turcs dans toute la Belgique³². Stéphane de Tapia explique que « la Belgique bat tous les records en matière de naturalisation : 39 965 au 31.12.2005, les Turcs étaient 119 036 en 1996³³ ».

Néanmoins, ces données quantitatives présentent des lacunes empêchant une vision exhaustive de la réalité. En outre, l'utilisation du critère de la nationalité ne permet pas de différencier les flux migratoires (main-d'œuvre, regroupements familiaux, demandeurs d'asile, étudiants, etc.) ni la part des Kurdes. Dans le cadre de la Belgique, Schoonvaere propose quatre phases d'afflux de demandeurs d'asile turcs. La première survient à la suite du coup d'État de Kenan Evren, le 12 septembre 1980. Il estime à 25 % la part de demandeurs d'asile dans les flux migratoires turcs. Cette part croît à 50 % entre 1984 et 1986. La troisième phase concentre 44 % de demandeurs entre 1989 et 1993 et, enfin, les années 2000-2002 où une immigration sur cinq serait liée à une demande d'asile³⁴.

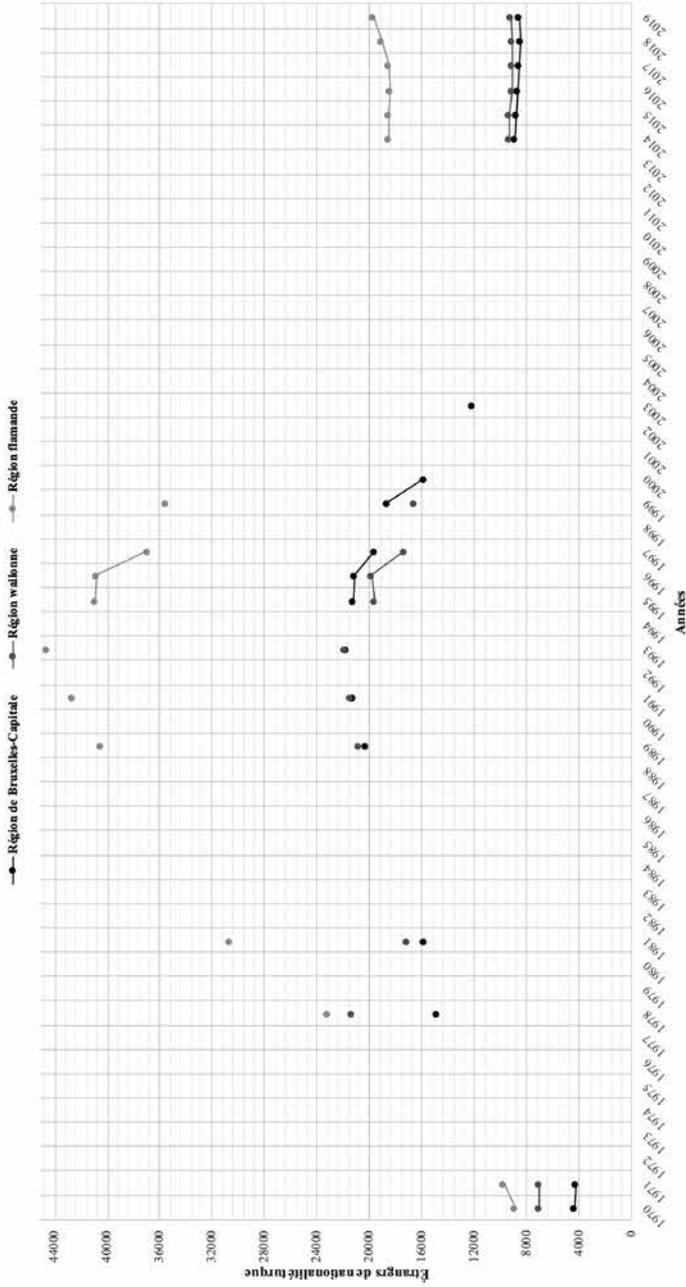
30. BIETLOT Mathieu et REA Andrea, « Les changements de Code de la nationalité en Belgique. De la peur de l'étranger à son inclusion sous condition », in Felice DASSETTO, Marco MARTINIELLO et Andrea REA (dir.), *Immigration et intégration en Belgique francophone, état des savoirs*, op. cit., p. 141-178.

31. AKSÖYEK Ataman et MANÇO Altay (dir.), *Sociographie de la population turque...*, op. cit., p. 24.

32. En 2000, la population totale turque est estimée à 126 806 prenant en compte 70 000 résidents de nationalité turque et 56 806 personnes naturalisées d'origine turque, in AKSÖYEK Ataman et MANÇO Altay (dir.), *Sociographie de la population turque...*, op. cit., p. 22-24. Entre 1980 et 2001, 73 656 Turcs ont été naturalisés en Belgique. Voir figure 1.3, in GEMENNE François, « Belgium », in Heinz FASSMANN, Ursula REEGER et Wiebke SIEVERS (dir.), *Statistics and Reality. Concepts and Measurements of Migration in Europe*, Amsterdam, Amsterdam University Press/IMISCOE Research, 2009, p. 63. Entre 1990 et 2003, 93 282 Turcs ont été naturalisés Belges, in KAYA Ayhan et KENTEL Ferhat (dir.), *Belgian-Turks. A Bridge or a Breach between Turkey and the European Union?*, Bruxelles, King Baudouin Foundation, 2007, p. 20.

33. TAPIA Stéphane de, « Les Turcs expatriés en 2005-2006 : combien sont-ils ? Où sont-ils ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 3, 2006.

34. SCHOONVAERE Quentin, « Étude démographique... », art. cité, p. 37.



GRAPHIQUE 1. – Étrangers de nationalité turque recensés dans les trois régions belges (1970-2019). Graphique réalisé à partir des recensements INS de 1981, 1991 et 2001, de la DGS de 2014 à 2019 (données recueillies via la Banque nationale de Belgique). Également le rapport 2001 de la Direction générale emploi et marché du travail, *L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail*, Bruxelles, mai 2003 ; et AKSÖYEK Ataman et MANÇO Altay (dir.), *Sociographie de la population turque...*, op. cit., p. 67.

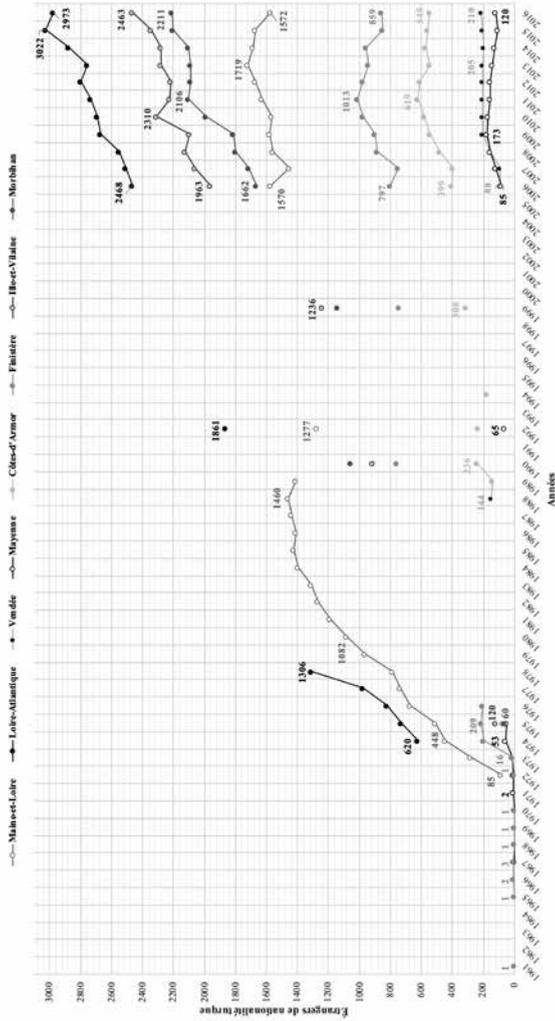
En France, l'ONI gère les offres d'emploi des entreprises françaises et l'arrivée des travailleurs étrangers turcs avec l'OTRT. Même si l'arrivée de travailleurs turcs est moins massive dans l'Ouest que dans les autres régions françaises (Alsace-Moselle, Île-de-France), cette migration n'en est pas moins significative. Car même si l'Ouest de la France est considéré comme une région étant repliée sur elle-même et « terre de faible immigration³⁵ », cette représentation doit être dépassée. En effet, avec le Sud de la France, la Norvège, le Danemark, l'Islande et le Liechtenstein, l'Ouest de la France appartient à la « première extension du champ migratoire » et « forme un premier cercle de diffusion de l'immigration turque³⁶ », ce qui explique un décalage chronologique par rapport à la Belgique.

Les travailleurs turcs sont employés dans différents secteurs de production tels que la métallurgie, la fonderie, le bâtiment, les abattoirs, le secteur du bois... certaines villes comme Châteaubriant en Loire-Atlantique (Fonderies Huard), Cholet en Maine-et-Loire (usine Michelin) concentrent de nombreux travailleurs turcs. En 1974, face à la crise économique, comme en Belgique et dans d'autres pays européens, ces « migrations de travail » sont suspendues et les familles de ces travailleurs turcs les rejoignent par le biais des procédures de regroupements familiaux. Mais la France ne favorise pas le regroupement familial de ces travailleurs turcs contrairement à la Belgique (crises économique et démographique dans les provinces wallonnes).

Le graphique 2 présente le nombre d'étrangers de nationalité turque entre 1961 et 2016 dans huit départements français et permet de distinguer leur répartition dans l'Ouest. En 1975, les étrangers de nationalité turque sont 1 288 en Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne) et 464 en Bretagne (Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côtes du Nord, Finistère). Quinze ans plus tard, leur nombre dépasse les 2 900 en Bretagne et le Morbihan est le premier département breton. Le département de Loire-Atlantique est celui qui accueille le plus grand nombre de Turcs (toutes périodes confondues) avec une évolution croissante contrairement au Maine-et-Loire (deuxième département au cours de la décennie 1970 puis quatrième dans les années 2000). Le Morbihan est le premier département breton dans les années 1990 comptant le plus de Turcs puis est deuxième en 1999 après l'Ille-et-Vilaine. En région des Pays de la Loire, dans les deux départements ruraux de la Mayenne et de la Vendée les nombres d'étrangers de nationalité turque n'excèdent pas plus de 210 (en 2016 Vendée) et 173 (en 2009 Mayenne) en raison – sûrement – de l'attractivité des autres départements limitrophes et des centres industriels comme Saint-Nazaire et Nantes, notamment.

35. DENÉCHÈRE Yves et MARAIS Jean-Luc, « Introduction », in Yves DENÉCHÈRE et Jean-Luc MARAIS (dir.), *Les étrangers dans l'Ouest de la France (XVIII^e-XX^e siècles)*. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 109, n° 4, 2002, p. 7.

36. TAPIA Stéphane de, « Immigrations turques en Europe : typologies des espaces et des réseaux », in Samim AYGÖNÜL, Paul DUMONT, Jean-François PÉROUSE et Stéphane DE TAPIA, *Migrations et mobilités internationales...*, op. cit., p. 39.



GRAPHIQUE 2. – Étrangers de nationalité turque recensés dans huit départements français (1961-2016). Graphique réalisé à partir des sources suivantes, voir les fonds : ADML, 1497 W 55. ADV, 1766 W 1. ADLA, 1138 W 137 et 1944 W 133. ADCA, 1545 W 32 et 1337 W 37. ADE, 1347 W 88. Également les recensements INSEE de 1975, 1990 et 1999, in ETEMBLE Angelina, FOLLIER Delphine, MORILLON Anne et VEGLIA Patrick, *Histoire et mémoire de l'immigration en Bretagne*, t. 1, Janzé, ODRIS-Génériques, 2007, p. 150-153. Recensements INSEE de 2006 à 2016. Néanmoins, il convient d'apprécier ces chiffres avec prudence. De 1972 à 1994, les données recueillies proviennent des mairies des différents départements. Ainsi, l'évaluation du nombre d'enfants de moins de 16 ans est effectuée sur la base des déclarations parentales. Par ailleurs, le nombre d'étrangers de nationalité turque entrés irrégulièrement ne peut pas être apprécié.

À l'instar du graphique sur les régions belges, ces données ne permettent pas d'avoir une vision exhaustive de la réalité ni de distinguer les flux migratoires. Les données sur le nombre de demandeurs d'asile turcs ayant déposé une demande dans l'Ouest de la France ne sont pas connues, mais à l'échelle nationale, Elmas indique qu'entre 1981 et 1985, 8 332 demandeurs d'asile turcs ont obtenu le statut de réfugié. Puis, entre 1984 et 1987, 24 210 demandes d'asile ont été déposées par des ressortissants turcs. Ce nombre s'élève à 54 278 demandes entre 1987 et 1993 (dont 17 355 en 1989)³⁷. Mais ces distinctions ne donnent aucune indication sur la part de Kurdes parmi les populations originaires de Turquie. Elles ne permettent pas de saisir leurs parcours ni leurs mobilités et leurs installations dans ces espaces.

Ainsi, des études belges ont été entreprises sur les travailleurs turcs et leur recrutement (Kisacik, Zümbültas). Mais dans le cadre des sources écrites belges, les archives privées (mémoires familiales, associations, groupements politiques, mutualités, syndicats, entreprises, presse des immigrés) et notamment celles des syndicats sont très lacunaires. Pour comprendre l'action syndicale, les chercheurs ont dû se tourner vers des particuliers en Belgique ou dans d'autres pays limitrophes³⁸. Les archives patronales du secteur minier (Fédéchar) ont été versées aux Archives de l'État à Hasselt (chef-lieu de la province du Limbourg). Elles permettent de dresser un état des lieux sur le recrutement et la gestion des mineurs étrangers. Néanmoins, les registres des mines – qui permettent d'étudier l'origine des travailleurs, les compositions familiales et également les mobilités – sont dispersés dans plusieurs lieux de conservation à savoir l'écomusée de Bois-du-Luc et l'association sans but lucratif SAICOM³⁹. Cette dernière a entrepris la réalisation d'un guide des fonds et des collections (travail en cours) concernant les sociétés charbonnières du bassin du Couchant de Mons, du Centre, de Charleroi, de Liège mais également des autres entreprises métallurgiques, agroalimentaires, etc., et des institutions (associations, caisses communes, etc.). En parallèle, l'IHOES détient les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs dont le fonds sur les mineurs turcs a été exploité par Mazyar Khoojinian.

Quant à elles, les archives publiques (archives générales du Royaume, des différents ministères, des polices, communales, notariales) relatives aux étrangers, conservent des registres des entrées et des sorties, des registres des étrangers, des bulletins de renseignements et des dossiers individuels. Malgré l'existence de ces archives, il existe un réel frein à la recherche historique en Belgique en raison de « l'absence d'inventaire général des sources belges en

37. ELMAS Hasan Basri, « Exode rural et migration des Turcs et des Kurdes vers l'Europe », *Hommes & Migrations*, n° 1212, mars-avril 1998, p. 5-13.

38. MORELLI Anne, « Les archives privées sur l'immigration en Belgique », *Migrance*, numéro hors série, 2008.

39. Fin 2016 le site du Bois-du-Luc est devenu musée de la mine et du développement durable donnant lieu à une rationalisation où la SAICOM est en charge de la gestion de l'ensemble des archives sur le site du Bois-du-Luc (commune de la Louvière).

matière d'immigration⁴⁰ ». Malgré ces difficultés d'accès aux sources, Altay Manço a effectué plusieurs enquêtes (socioculturelles et psychologiques) sur les Turcs à l'échelle nationale et locale (ville de Cheratte) mettant en exergue stratégies identitaires, attitudes et valeurs culturelles chez les jeunes turcs (projets d'avenir, scolarité) et questionnant les processus d'intégration et le développement des associations turques (voir bibliographie). Altay Manço et Ataman Aksöyek ont dressé un bilan des quarante années de présence des Turcs en Belgique⁴¹. L'hétérogénéité des populations originaires de Turquie a conduit au développement de recherches sur les Alévis en Belgique (Lebrecht, Servantie). Ural et Altay Manço ont dirigé des travaux sur les trajectoires et les identités des Turcs en Belgique donnant lieu à une étude sur les immigrés kurdes en Belgique (Jamil), néanmoins la présence des Kurdes ne semble pas avoir été l'objet d'étude historique.

En France, Veglia et Derainne ont dirigé le *Guide des sources d'archives publiques et privées* pour les chercheurs souhaitant travailler sur les étrangers en France aux XIX^e et XX^e siècles. Ce guide – composé de quatre volumes – dresse un panel des sources (écrites et audio-visuelles) conservées aux archives nationales, départementales, communales, etc., en fonction des séries de classement. Les sources classées dans la série W ont été déposées par différentes composantes de l'administration dont les préfetures (cabinet du préfet, direction de la réglementation et de l'administration générale, direction des affaires civiques et des nationalités, bureau des étrangers, sous-préfetures, etc.), les DDRG, les DDSF, les DDTEP, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou encore les commissariats. De sorte que les natures des documents versés sont plurielles : rapports, procès-verbaux, statuts d'associations, tableaux statistiques, coupures d'articles de journaux, tracts, états numériques des étrangers par nationalités par départements et/ou communes, notes de synthèse, dossiers individuels d'étrangers.

Les sources relevant de la série W sont aujourd'hui encore peu consultées en raison de difficultés d'accès et de longues procédures de dérogation⁴². Les chercheurs peuvent également s'appuyer sur des enquêtes de terrain, des périodiques et journaux (bulletin du Centre d'études kurdes, bulletins de liaison et d'information de l'Institut kurde de Paris, etc.), des statistiques françaises (INSEE, INED, ONI, OFPRA, etc.), turques (YIHGM, DİYİH, etc.) et européennes (Eurostat), des rapports de l'OCDE et d'organismes bancaires, etc. Les travaux des géographes (De Tapia, Pérouse)

40. GILLEN Jacques, *Inventaire des sources pour une histoire de l'immigration : archives communales*, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Belgique, 2004, p. 6-9.

41. AKSÖYEK Ataman et MANÇO Altay (dir.), *Sociographie de la population turque...*, *op. cit.*

42. Par exemple, les dossiers de naturalisation par mariage ou par décret ne sont communicables qu'à l'expiration de cinquante ans. Il en est de même pour les dossiers de demande de titre de séjour, de reconduite, d'expulsion et de surveillance des étrangers.

se mêlent aux politologues et historiens (Akgönül, Bozarslan, Gökalp, Kastoryano) dont les analyses tendent à saisir les parcours migratoires, les effets de l'émigration turque au sein des familles et les disparités économiques en Turquie. Mais également les professions et stratégies commerciales des ressortissants turcs, leurs modes de vie avant et après la migration, les stratégies matrimoniales (Autant-Dorier, Elmas, Rigoni), le mouvement associatif turc et la question de l'islam (Petek-Şalom) et des Alévis (Massicard). La question kurde (Bozarslan) a intégré progressivement les recherches sur l'immigration turque⁴³ mettant en exergue les mouvements kurdes et les mobilisations des Kurdes en Europe (Grojean) et les questions d'identité. L'arrivée de demandeurs d'asile kurdes en France interroge les processus d'intégration et d'acculturation ainsi que l'adaptation de ces hommes et femmes en situation d'exil (Mohseni, Riegel, Vega). Dans l'Ouest de la France, les créations en 1984 du Ceriem au sein du département de sociologie de l'université Rennes 2 et de Migrinter à Poitiers en 1985, ont encouragé la publication de travaux universitaires pluridisciplinaire sur les migrations. Aussi, l'installation des Turcs et leur intégration ont été l'objet de plusieurs rapports et travaux universitaires (Etiemble, Morillon). En parallèle, le peuple kurde a été l'objet de quelques monographies en sciences sociales en Bretagne (voir bibliographie) mais il ne semble pas y avoir eu d'études sur la présence de Kurdes en Pays de la Loire⁴⁴ ou à l'échelle de l'Ouest de la France.

Des chemins variés dans la création du corpus de sources

La recherche des sources pour cette thèse a parfois ressemblé à de grands fleuves dont les kilomètres s'échelonnaient à perte de vue. Ces sources inédites se sont décomposées en boulevards, sentiers mais se sont également transformées en ravins. Ces métaphores révèlent les étapes rencontrées lors de mes recherches, consultations et interviews. La constitution du corpus de sources a donc été le fruit de patience et de persévérance afin de retrouver, de construire des sources témoignant du passé d'un peuple dont les racines partent du Kurdistan et dont les branches, les cimes se dispersent sur deux territoires européens. Rechercher les racines s'apparente à retrouver : les primo-arrivants, les premiers demandeurs d'asile, les premiers naturalisés. Ces premiers oubliés, cachés ou exposés sont au cœur de croisements de sources, d'entrelacements de témoignages et de recoupements spatio-temporels.

43. BOZARSLAN Hamit, « L'immigration kurde. Un espace conflictuel », *Migrants-formations*, n° 101, juin 1995, p. 115-129 ; GÖKALP Altan, KASTORYANO Riva et TAPIA Stéphane de, *L'immigration turque et kurde : la dynamique segmentaire, la nouvelle donne générationnelle et le nouvel axe communicationnel*, rapport pour le FAS, Paris, 1997.

44. Excepté l'article suivant issu de notre mémoire de master 2 : RONDEAU Coline, « Réfugiés kurdes de Turquie en Loire-Atlantique depuis les années 1970 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 124, n° 4, 2017, p. 155-180.

Pour l'Ouest de la France (régions des Pays de la Loire et de la Bretagne), mon travail de prospection en master 2 a été une plus-value pour sélectionner les archives. En effet, les sources versées par les directions départementales du travail ont été volontairement exclues en raison de l'absence de l'origine ethnique des travailleurs. De sorte que, j'ai priorisé des sources écrites relevant de la série W (archives publiques postérieures au 10 juillet 1940) et versées par les préfetures et par les DDRG. Ces sources ont nécessité dans leur grande majorité des demandes de dérogation qui ont été déposées entre septembre 2016 et janvier 2017. Au total, j'ai sélectionné 5 309 cotes auprès des différents centres d'archives⁴⁵. Ce nombre conséquent s'explique car les descriptions des versements dans les inventaires se résument souvent aux mentions suivantes : « dossiers individuels d'étrangers » sans expliquer le contexte de rassemblement, « dossiers individuels d'étrangers : décédés, partis... », « étrangers : non admissions », « réfugiés », etc., avec des bornes chronologiques variées.

Le nombre de boîtes consulté dans les diverses archives a sensiblement varié en raison du nombre de versements, des inventaires constitués ou non à la suite de ces versements, de l'accessibilité, du coût des déplacements et des autorisations reçues qui se sont échelonnées entre novembre 2016 et mars 2019 et certaines sont encore, à l'heure actuelle, en attente (AD de la Sarthe). Au total, 2 909 boîtes ont été consultées soit 55 % permettant de recenser 3 205 étrangers de nationalité turque dont 342 Kurdes passés ou installés dans l'Ouest de la France depuis la signature des accords de main-d'œuvre. Parmi les 342 Kurdes, ont été recensés : 179 hommes, 59 femmes et 104 enfants. Et dont les modes d'entrée sont les suivants : 21 travailleurs kurdes entrés dans le cadre des accords de main-d'œuvre⁴⁶, 159 demandeurs d'asile (137 hommes et 22 femmes), 102 sont entrés *via* les regroupements familiaux (10 hommes, 34 femmes et 58 enfants), 21 sont nés en France, 25 enfants dépendants de la demande d'asile de l'un de leurs parents, 13 dont nous ne savons pas avec certitude leur mode d'entrée (10 hommes et 3 femmes) et 1 Kurde dont la demande d'asile n'a pas été enregistrée. J'ai choisi pour mon étude de les catégoriser en fonction de leur mode d'entrée sur le territoire français mais en ayant toujours conscience de l'évolution de leur « carrière » dans la construction des bases de données.

45. L'espace géographique a été restreint aux régions de la Bretagne et des Pays de la Loire pour des problématiques de temps. Néanmoins, j'avais effectué des demandes auprès des AD de la Vienne, de Charente, des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime (soit 1 212 cotes).

46. Le nombre peu élevé de Kurdes entrés dans le cadre des accords de main-d'œuvre s'explique par la nature même de leur mode d'entrée sur le territoire français. Considérés comme une nouvelle force de travail, les documents conservés dans leurs dossiers respectifs ne se concentrent que sur les emplois de ces hommes (attestations des employeurs, bulletins de salaire, etc.). De sorte que l'origine ethnique de ces hommes n'était pas perceptible. Une forme de dissimulation de l'ethnie kurde s'est opérée dans un phénomène migratoire encadré entre deux États. Néanmoins, il est possible de les « repérer » grâce à l'arrivée de membres de leurs familles lors de regroupements familiaux, de demandes de naturalisation.

La possibilité de consulter des sources similaires en Belgique n'était pas envisageable en raison du temps (procédures, déplacements, etc.). Les démarches pour obtenir des autorisations en France ont été longues et réitérer les mêmes procédés en Belgique allait engendrer des problématiques identiques sans savoir s'ils pouvaient aboutir positivement. Même si les sources écrites ont été écartées et que le travail en Belgique a privilégié les sources orales, j'ai eu la possibilité d'accéder aux archives privées de l'Institut kurde de Bruxelles permettant d'étudier sous un autre prisme la diaspora kurde. Ces archives privées s'étendent de 1978 à nos jours. Elles sont conservées au sein de la bibliothèque et des bureaux de l'Institut et ne peuvent être quantifiées en mètres linéaires (unité de mesure des archives) puisque aucun récolement et classement n'ont été produits. Les classeurs et boîtes sont disposés dans les rayons sans réel cadre de classement si ce n'est parfois des regroupements *via* des « titres » donnés aux classeurs et boîtes. À l'intérieur de ces formes de conditionnement, diverses sources sont accumulées mais elles ne se rapportent pas forcément à un même sujet ou à une même activité⁴⁷. En somme, aucune évaluation permettant de « considérer les documents dans leur contexte de création en relation avec les autres documents créés dans le même contexte⁴⁸ » n'a été faite. La pluralité des sources conservées offre des perspectives de recherches intéressantes mais en l'absence de classement et en raison du caractère chronophage des dépouillements et des transcriptions, il était inéluctable de choisir seulement quelques classeurs et boîtes.

Parallèlement, dans une démarche d'interdisciplinarité, j'ai procédé à un travail d'enquête sociologique mêlant entretiens formels et informels. Les stratégies définies avant ma venue en Belgique dont ma posture de recherche et mes objectifs ont été mis à l'épreuve en raison de la réalité du terrain. Mon premier séjour en Belgique (janvier-juin 2018) a eu lieu dans un contexte conflictuel et fébrile. D'une part, le 18 janvier 2018, la Turquie lança son opération « Rameau d'olivier » contre le canton d'Afrin (Syrie) et, d'autre part, des élections anticipées (présidentielles et législatives) ont été annoncées le 18 avril pour un scrutin le 24 juin. Mon second terrain (janvier-juin 2019) s'est également déroulé dans un contexte tendu en raison des grèves de la faim débutées par les Kurdes aux mois de novembre et décembre 2018. Dans ces contextes, j'ai participé à toutes formes d'événements au sein desquels les Kurdes étaient partie prenante en majorité à Bruxelles et en région liégeoise puisque je ne maîtrise pas le flamand. Mes déplacements ont été surtout des moments d'écoute, d'accompagnement sans aucune recherche

47. La majorité des sources s'avère être des pièces-papier isolées. Néanmoins après une consultation complète d'une boîte, certaines de ces pièces pensées isolées s'inscrivent dans un contexte de production qui leur est propre mais elles sont détachées des unes des autres. Ces constatations sont liées aux classeurs choisis dans le cadre de la recherche. Mais il faut préciser, par exemple, que les bulletins produit par l'Institut sont regroupés ensemble chronologiquement.

48. CHAVE Isabelle et ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Lyon, Association des archivistes français, 2012, p. 109.

de procédure d'interview normée compte tenu des raisons de ces rassemblements. Les témoignages se sont avérés extrêmement difficiles à obtenir. Malgré une mise en avant de l'anonymisation dans le travail de recherche et d'écriture, j'ai reçu plusieurs refus car de nombreux Kurdes retournent en Turquie lors des vacances d'été et ont peur d'être identifiés et arrêtés. D'autres refusaient puisqu'ils étaient dans une procédure d'asile en Belgique mais deux demandeurs d'asile kurdes m'ont confié des documents privés.

Puisque de nombreux Kurdes étaient craintifs, j'ai tenté d'entrer en contact avec certains dirigeants afin d'utiliser et de valoriser ensuite la confiance reçue et d'évacuer toutes formes de méfiance. Ces militants et intellectuels de la diaspora kurde ont accepté de témoigner puisqu'ils ne peuvent pas retourner en Turquie en raison d'une peine d'emprisonnement. Certains n'étaient pas disponibles au cours de mon second terrain. Début octobre 2019, je suis retournée en Belgique pour effectuer les interviews. Malheureusement, je suis arrivée au moment où la Turquie lança son « Opération Source de Paix » (9 octobre 2019) en Syrie, de sorte que seulement une interview a pu être faite. J'ai choisi de ne pas effectuer d'entretiens directs, le cadre de l'entretien se présentait ainsi : « Vous pouvez commencer par n'importe quel moment de votre vie. » Je ne souhaitais pas cadrer leurs paroles ni les paralyser. Cette approche me parue adéquate pour saisir quels fragments de vie et quelles ellipses étaient sélectionnés par les témoins et pour quelles raisons.

En raison de la difficulté à retrouver – aux archives – des migrants économiques kurdes entrés dans le cadre des accords de main-d'œuvre et aussi, du sujet de mon étude, le travail de terrain en Belgique ne porte pas sur ces premiers arrivants. Néanmoins, dans une famille rencontrée, celle de Fidan (prénom modifié), le père a été employé dans une mine du bassin liégeois. Il est entré en Belgique en 1965 et sa femme et ses enfants (tous nés en Turquie) sont arrivés en 1973. Cette famille est originaire de la région méditerranéenne⁴⁹. Quant aux demandeurs d'asile et anciens demandeurs d'asile rencontrés (statut de réfugié, naturalisés belges), ils sont originaires de la région d'Anatolie du Sud-Est et sont entrés entre 1977 et 2019 en Belgique. Ils sont âgés entre 22 ans et 61 ans au moment où les interviews et rencontres ont été menées. Plusieurs critères ont été retenus dans la sélection des témoins. Le premier est celui de la parité et ma volonté de mettre en lumière les femmes kurdes (7 des témoins sur les 23 sont des femmes⁵⁰). Le second critère concerne les bornes chronologiques de ma recherche et la question des carrières administratives des Kurdes.

49. La Turquie est divisée en sept régions (*bölge*). Quatre régions ont un pourtour maritime : mer Noire (*Karadeniz*), Égée (*Ege*), Méditerranée (*Akdeniz*) et Marmara. Quant aux trois autres, ce sont des régions de l'intérieur (« continentales ») : l'Anatolie centrale (*Orta Anadolu* ou *İç Anadolu*), l'Anatolie orientale ou de l'Est (*Doğu Anadolu*) et l'Anatolie du Sud-Est (*Güneydoğu Anadolu*). Ces sept régions sont subdivisées en 81 départements (*il*) ou provinces qui sont divisés en plusieurs arrondissements/districts (*ilce*).

50. Plusieurs témoignages présents dans la thèse ont été supprimés pour cette version.

J'ai interrogé des demandeurs d'asile, des réfugiés et des Kurdes naturalisés belges. Ce second critère permet de procéder à un croisement intergénérationnel. Le troisième critère s'articule autour des acteurs de la diaspora kurde en Belgique. À savoir, les « leaders » et les sympathisants du PKK et les anonymes. Ce choix s'associe à ma volonté d'avoir une représentativité associative (politique, culturelle) à laquelle les témoins sont ou ont été rattachés. Ces hommes et ces femmes permettent de contrer une vision stéréotypée des catégories créées par les États (les « demandeurs d'asile », les « étrangers », les « naturalisés ») qui participent à une homogénéisation, à un lissage des comportements, des projets, qui sont, pourtant, différents en raison du genre, de l'âge ou encore de la position sociale de l'individu.

Ainsi, les différentes sources utilisées ont nécessité de produire une triple historicisation : l'objet d'étude, le rapport entretenu entre cet objet et nous et les catégories d'analyse. Ayant retranscrit les témoignages, je ne suis pas l'auteure morale mais l'auteure physique, j'ai ainsi analysé les discours, leurs valeurs primaire et secondaire ainsi que les non-dits. J'ai également été la destinataire de ces témoignages m'interrogeant sur la positionnalité des Kurdes à mon endroit. L'analyse des témoignages repose sur une grille de lecture établie et mise en pratique au cours de toutes les actions menées. J'ai pris plusieurs éléments en compte afin d'apporter des éléments de critique aux questions que je me posais : quelle était la pertinence scientifique des données accumulées ? Comment les informations ont-elles été collectées ? Quelles questions ont donné lieu à ces réponses ? Quels éléments de vie ont été choisis par les Kurdes lors des témoignages directs ? Comment donner une dimension historique à des événements au cours desquels j'étais active ? Les questions de neutralité, mobile, confidentialité et la maîtrise de la diffusion ont dû être soulevées⁵¹. Car lors des observations et des entretiens, il est difficile de savoir avec certitude quelles positions sont adoptées par les témoins, celles d'acteur (Goffman), de sujet (Foucault) ou d'agent (Bourdieu). J'ai donc tenté de « saisir la pluralité des rôles qui peuvent coexister [...], de dégager les différentes facettes de l'acteur : familiale, militante, psychologique, professionnelle, associative, politique en même temps que les différents rôles qu'il a endossés à chaque fois qu'il a changé de lieu géographique ou d'organisation, de fonctions ou de métier⁵² ».

Méthodologie et problématique de recherche

Les migrations kurdes en France et en Belgique ne procèdent pas à des faits ou à des liens historiquement constitués. Ces migrations présentent

51. CHABIN Marie-Anne, *Je pense donc j'archive. L'archive dans la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, 1999.

52. DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, p. 321.

des spécificités particulières qu'il importe d'étudier suivant une approche croisée qui permet d'articuler les dimensions synchronique (propre à la comparaison) et diachronique (étude des transferts) des « carrières migratoires » des Kurdes. De l'en deçà de leur départ de Turquie à l'au-delà de leur arrivée en Belgique et dans l'Ouest de la France, leurs parcours migratoires se construisent par le croisement d'un parcours administratif (statuts juridiques, normes à suivre) et d'un parcours de vie (perspective personnelle de ce que la personne vit). Le concept de « carrière migratoire » que nous empruntons à Marco Martiniello et Andrea Rea⁵³ – qui s'inspirent des travaux d'Howard Becker –, conduit à ce cadre d'analyse articulant niveaux d'analyse (micro, méso et macro) ainsi que trois types de facteurs : « Les caractéristiques individuelles des migrants, la structure des opportunités et des contraintes des migrations internationales et la mobilisation des ressources (réseau social)⁵⁴. » La « carrière » pour reprendre la définition d'Everett Hughes, est « la perspective mouvante dans laquelle la personne voit sa vie comme un tout et interprète la signification de ses différents attributs, actions et des choses qui lui arrivent⁵⁵ ». La « carrière migratoire » permet une « dialectique entre ce qui est régulier et récurrent d'un côté, et ce qui est unique de l'autre⁵⁶ ».

Ainsi, en tant que processus, l'étude des carrières permet de dépasser les statuts juridiques qui fixent et enferment les individus. À titre d'exemple, le statut de réfugié exclut ceux qui n'entrent pas dans cette catégorie sociale fruit d'un travail juridico-bureaucratique⁵⁷. La catégorisation n'est pas un processus impartial, il s'agit d'un « procédé intellectuel, une tentative d'ordonnance rationnelle qui consiste à transformer une notion en une catégorie juridique⁵⁸ ». Cette dernière permet aux États de délimiter des droits et des interdits relatifs à ce statut. La catégorisation de la notion de « réfugié » participe à la fixation d'un ordre social d'une réalité migratoire

53. MARTINIELLO Marco, TRIEST Frédéric et REA Andrea, « La problématique théorique : le concept de "carrière migratoire" », in Marco MARTINIELLO, Andrea REA, Christiane TIMMERMAN et Johan WETS, *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Gent, Academia Press, 2010, p. 9-38; MARTINIELLO Marco et REA Andrea, « Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines », *SociologieS*, Dossiers, Migrations, pluralisation, ethnicisation des sociétés contemporaines; MARTINIELLO Marco et REA Andrea, « The concept of migratory careers: Elements for a new theoretical perspective of contemporary human mobility », *Current Sociology*, vol. 62, issue 7, octobre 2014, p. 1079-1096.

54. MARTINIELLO Marco et REA Andrea, « Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines », art. cité.

55. Hughes cité et traduit par DUBOIS Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, coll. « Études Politiques », 2010, p. 36.

56. HUGHES Everett C., *Le regard sociologique. Essais sociologiques*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1996, p. 176.

57. NOIRIEL Gérard, « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 26, 1997, p. 25-54.

58. BARBOU DES PLACES Ségolène, « Les étrangers "saisis" par le droit : enjeux de l'édification des catégories juridiques de migrants », *Migrations Société*, n° 128, 2010/2, p. 35.

pourtant mouvante puisque le statut de réfugié n'est qu'une étape dans un parcours où le projet migratoire se modifie sans cesse⁵⁹.

En dépassant la définition juridique de « réfugié » et en nous appuyant sur la notion de « carrière migratoire », nous pouvons étendre les paradigmes en prenant en compte les demandeurs d'asile pour lesquels les demandes n'ont pas été enregistrées, les demandeurs d'asile qui ont abandonné leurs demandes et qui peuvent être partis ailleurs, les déboutés de l'asile qui ont ou non été reconduits à la frontière, les frères, sœurs, conjoint-e-s et enfants de Kurdes reconnus ou non réfugiés, les réfugiés naturalisés par décret ou mariage, les déboutés de l'asile naturalisés par mariage, les migrants économiques arrivés dans les années 1960-1970 ayant des liens familiaux, politiques avec des demandeurs d'asile, des réfugiés et/ou des déboutés de l'asile kurdes.

Dans une perspective croisée, notre étude s'inscrit dans une compréhension des différents temps des migrations des Kurdes de Turquie dans l'Ouest de la France et en Belgique. Afin de saisir l'en deçà des « carrières migratoires » des Kurdes, notre première partie cherche à déterminer les événements singuliers mis en relief par ces hommes et ces femmes kurdes dans un contexte politique turc tendu. Cette partie se concentre sur la notion de violence (visible et invisible), les mobilisations et les résistances (chapitre I). Ces violences sont – entre autres – des causes de départs amenant les Kurdes à emprunter plusieurs routes et moyens de transport mobilisant des réseaux et posant la question du choix ou du hasard (chapitre II).

Une deuxième partie s'appuie sur les récits de vie lors des procédures d'asile. Le labyrinthe de l'asile met en relief une dialectique entre « qui suis-je ? » et « que dois-je être ? ». Les histoires révélées et les trajectoires individuelles ont été produites face à des institutions (et auprès de la chercheuse), ce qui nécessite de comprendre leur construction sociale (chapitre III). Ces hommes et ces femmes font face à une administration et à des agents et développent plusieurs stratégies (légales et illégales) de contournement pour rester en situation régulière (chapitre IV).

La troisième partie vise à analyser les processus d'installation et de recomposition d'un tissu villageois à une échelle locale et les réseaux mobilisés à une plus grande échelle. Ces espaces de rencontre et d'attachement ont permis à des associations de se structurer afin de faire connaître le peuple kurde (chapitre V). Enfin, le chapitre VI questionne un dernier rite d'institution, celui de la naturalisation et de ses critères d'éligibilité entre présentation et représentation. Suite à l'acquisition d'une nouvelle nationalité, nous nous interrogerons sur les rapports entretenus par les Kurdes avec leurs terres d'origine.

59. WIHTOL DE WENDEN Catherine, « Le glissement des catégories de migrants », *Migrations Société*, n° 128, 2010/2, p. 193-195.